REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-146 du 29 mai 1980

portant nomination du Camarade COCKER Raymond en qualité de Représentant Local de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) en République Populaire du Bénin.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 mai 1980,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade COCKER Raymond est nommé Représentant Local de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) en République Populaire du Bénin.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Executif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Le Ministre des Transports
et des Communications,

François DOSSOU

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,

Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MF-MTC-MTAS 15 SPD 2 Autres Ministères 19 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DPE/MTAS 4 DB-DCF-Solde 12 Trésor 4 DI 4 DAFA/MTC 2 Intéressé 1 ASECNA 5 BCP 1 JORPB 1.-